

TARIFS 2020/2021

Depuis la rentrée 2016/2017 le CDEA (Cœur d'Essonne Agglomération) a décidé de prendre en charge les 12,00€ de frais de dossier uniquement pour les élèves résidant sur son territoire.

Voici la liste des communes concernées :

- ARPAJON
- AVRAINVILLE
- BRETIGNY SUR ORGE
- EGLY
- FLEURY MEROGIS
- LA NORVILLE
- LE PLESSIS PATE
- LEUVILLE SUR ORGE
- LONGPONT SUR ORGE
- OLLAINVILLE
- MORSANG SUR ORGE
- ST GERMAIN LES ARPAJON
- ST MICHEL SUR ORGE
- STE GENEVIEVE DES BOIS
- VILLEMORISSON
- VILLIERS SUR ORGE

COLLEGE
96.00 € (Soit 2 chèques de 48.00€)

LYCEE ET PRIMAIRE	
Section2	179.10 € (Soit 2 chèques de 89.55€)
Section3	242.60€ (Soit 2 chèques de 121.30€)
Section4	313.50 € (Soit 2 chèques de 156.75€)

Si votre commune ne fait pas partie de la liste ci-dessus, merci de vous référer à la case « Sans frais de dossier pris en charge ».

COLLEGE :

Sans frais de dossier pris en charge
108.00 € (Soit 2 chèques de 54.00€)

LYCEE ET PRIMAIRE :

Sans frais de dossier pris en charge	
Section2	191.10 € (Soit 2 chèques de 95.55€)
Section3	254.60€ (Soit 2 chèques de 127.30€)
Section4	325.50 € (Soit 2 chèques de 162.75€)